

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 32 (1894)
Heft: 43

Artikel: Choses à savoir
Autor: Muller, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-194542>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— Oui, je l'aime, je n'en aimerai jamais d'autre et je veux l'épouser !

— L'épouser ! s'écria mon père.

— Tu deviens folle, dit ma mère ; ce mariage est impossible !

— Impossible, et pourquoi ? Parce qu'il est pauvre, peut-être ? Est-ce qu'il s'est demandé si j'étais riche lorsqu'il a plongé au péril de ses jours pour me repêcher ?

Je l'épouserai ou bien je mourrai, car j'en mourrai, bien sûr !

— Tu ne sais donc pas ? a dit ma mère, c'est un Terre-Neuve ! EUGÈNE FOURRIER.

Sami et son voïadzo dè noce.

Quand vo z'âi oquiè à quiet vo teni bin, gardâ lo avoué vo po ne pas vo fêrè dâo crouïo sang.

Sami Rancenet frequentâvè du grand-teimps la felhie à Mudzet, mâ renasquâvè dè fêrè lo grand chant, po cein que cein coté, kâ l'étâi gaillâ pegnetta et l'atteindâi que l'onclio Phelipe, que devessâi lâi laissi onna troupa dè millè francs, aussè passâ l'arma à gautse.

L'onclio modè on bio dzo po lo grand voïadzo et cauquiè teimps après, Sami sè fâ allièttâ dèvant la maison dè coumouna. Lè z'autro iadzo, on fasâi babelhi lo menistrè ; mâ ora, on vo z'alliette decoutè lè lois, lè décrets et lè misès dè fein et dè rablion.

Lo dzo dè la noce, Sami fe pas tant d'historièrs. N'ein pipa pas on mot à nion ; sè lèvà dèvant dzo et modâ à pi avoué sa Rosette po allâ sè mariâ dein lo défrou à n'on veladzo iò restâvè son cousin et à quoui l'avâi écrit onna lettra po préveni lo pétabosson, et sè peinsâvè que porriorin dinâ tsi stu cousin, et que sarâi adé atant d'espargni.

L'arrevont don tsi lo cousin, mâ lâi avâi on rudo bet, et après avâi bu on verro ein medzeint on boccon dè pan et dè toma, tot ein dévezeint dâo prix dâi vatsès et dè la tchertâ dâo fein, ye vont tsi l'état civi qu'a bintout z'u accobliâ lè dou z'amoeirâo.

Après avâi bin dinâ tsi lo cousin, que lè z'avâi invitâ et qu'avâi fè on bon fricot, sont repartis po l'hotô tandi la véprâo, que fasâi onna ravenû dâo diablo. Assebin, après avâi caminâ on bet, sè sont chetâ dézo on bliessenâi po sè reposâ, et Sami esplikâvè à sa fenna diéro mettâi dè tsai dè fémè pè poussa po vouâgni lo fromeint, tot ein la tegneint pè la taille, kâ l'ein étâi tot eïnfaratâ. Tandî que l'étiot quie dein lo bounheu, vouâiquie la poussta que passè.

— Oh, se te plîé, Sami, fâ la pernetta, su rendiâ ! allein su la poussta !

— Bin, se te vâo, ma mîa, repond Sami, que n'ousâ pas refusâ.

Adon sè lâivè et criè aô poustillon d'arrètâ.

— Y'a justameint onco duè pliacès, fâ l'homme dè la poussta, iena dedein et l'autra vers mè.

— Oh y'ein a prâo à iena, fâ Sami ; y'âmo mi allâ à pi.

Et fâ montâ la Rosette, que sè va gan-guelhi vai lo cocher po cein que fasâi trâo tsaud po allâ dein la cariola.

Lo cocher dzibliè sè tsévaux, et lè vouaïquie partis âo trot.

Sami caminâvè après, mâ malheu ! lâi seimbliè que cé tsancro dè poustillon s'approutsè bin dè sa fenna.

— T'eïnlevâi-tè pas lo comerce, se sè peinsâ ein li-mémo ; poru que cé pandoure n'aulè pas l'eïndzaubliâ ! Et cé pourro Sami, dzalâo et furieux, que sè crâi que sè tchaffont et que sè remollont, tracè qu'on vâodâi après et sè met à fêrè état dè toussi po fêrè à vairè que l'étâi quie et po lè fêrè botsi ; mâ lè tsévaux, qu'allâvont âo pas, sè remettont à trottâ et lo laissent ein derrâi, que sè lameintâvè et que l'étâi pi qu'eïn eïnfâi, kâ sè peinsâvè que la Rosette étâi dein lo cas dè parti avoué lo compagnon.

Enfin, quand la poussta arrevè à 'na crâijâ, la pernetta dècheind po reprene-drè lo tsemin dè l'hotô, et l'atteind Sami qu'arrevè tot dépurement dè tsaud et tot désolâ.

— Qu'as-tou ? lâi fâ la Rosette.

Sami, conteint et binhirâo dè retrovâ sa pernetta, mâ vergognâo dè s'étrè tant met ein couson po cein que le poivè être einnoceinta, n'ousa pas fêrè vairè que l'étâi ein colére, et po lâi repondrè, lâi fâ :

— Y'è que y'é espargni dou francs.

Mâ, coumeint n'étâi pas onco tot rassurâ su cé tsancro dè pétaquin dè poustillon, ye fâ à sa fenna :

— M'âmè-tou adé ?

A cé momeint, l'a passa cauquon, que cein l'âo z'a copâ lo subliet, et l'ont fini l'âo voïadzo dè noce ein sè dépatseint dè retornâ à l'hotô, mâ sein pipâ lo mot, po ne pas sè mettrè pè la leingua dâi dzeins.

Un facteur bien vengé.

On remarque dans de superbes habitations récemment construites, à Zurich, une ingénieuse installation pour faciliter la distribution des lettres par le facteur.

Au rez-de-chaussée de chaque maison se trouve un appareil destiné à envoyer à chaque étage la correspondance qui le concerne. Il suffit, pour cela, après avoir mis les lettres dans la boîte, de pousser un bouton correspondant à l'étage à desservir.

Arrivé à destination, le petit ascenseur déclanche une sonnerie. A cet appel, on vient retirer la correspondance, on presse un bouton et l'ascenseur redescend au rez-de-chaussée, et ainsi de suite.

Nous voudrions voir un appareil semblable dans chaque maison, car il faciliterait grandement la tâche du pauvre facteur, qui est souvent obligé de franchir de nombreuses marches d'escaliers pour distribuer ses lettres. Il est vrai

qu'avec le nouvel appareil il ne pourrait guère se venger de ceux qui oublient ses étrennes, comme le fit un jour certain facteur de notre ville.

Le facteur X. était monté des centaines de fois chez une dame Bolomey, qui demeurait au quatrième d'une maison de cinq étages. Elle recevait nombre de lettres, de circulaires, de faire-part, de cartes de convocation, etc., car elle faisait partie d'un comité de dames ; elle s'occupait de plusieurs œuvres de bienfaisance, auxquelles elle paraissait se vouer, en théorie, avec un zèle digne d'éloges, à côté d'autres dames qui faisaient de la charité en pratique ; c'est assez vous dire que M^{me} Bolomey déliait difficilement les cordons de sa bourse.

Vers la fin de décembre, les messages de toute espèce pleuvaient donc chez elle ; il y avait toujours pour le quatrième étage trois fois plus de lettres et autres missives que pour les quatre autres.

Les premiers jours de janvier, le facteur reçut trois francs au cinquième, où logeait un simple industriel, quatre francs au troisième, cinq francs au deuxième et autant au premier.

Au quatrième, il reçut des souhaits.

Le brave homme fut très sensible à ce procédé, qu'il résolut de payer en bonne monnaie.

Quoiqu'il ne soit pas obligé de monter l'escalier et qu'il puisse se borner à appeler dès le corridor, il monte cependant volontiers jusqu'au cinquième ; c'est ce qu'il fit. Mais, en redescendant, il passa sans mot dire devant la porte de M^{me} Bolomey, et servit ensuite le troisième, le second et le premier. Puis, arrivé au bas de la rampe, il cria de tous ses poumons :

— Bolomey.. ey...ey !... et attendit.

La joie qu'il éprouva en voyant cette bonne dame descendre quatre étages est impossible à décrire : lui seul put en apprécier toute la saveur.

Choses à savoir.

Ce n'est que d'égal à égal ou de supérieur à inférieur qu'on peut se permettre de serrer la main à quelqu'un qu'on aborde.

Il n'y a que les grands personnages, les supérieurs, qui puissent se permettre de nommer les personnes par leur nom.

Un jour, un importun, connu pour sa familiarité choquante, ayant dit à un grand seigneur, en l'abordant : « Bonjour, mon ami, comment te portes-tu ? » il n'en reçut que cette réponse humiliante : « Bonjour, mon ami, comment t'appelles-tu ? »

Quand on va dans une maison où il y a des enfants, il est admis qu'on peut les embrasser. Mais les parents doivent

veiller à ce que les visiteurs puissent sans répugnance accomplir cet affectueux devoir : il ne faudrait pas, par exemple, que les bambins fussent barbouillés de confitures jusqu'aux yeux.

Donnez-vous le bras à une dame dans la rue, elle doit tenir le haut du pavé, c'est-à-dire le côté des maisons.

Quand on demande son chemin, il faut toujours le faire avec une extrême politesse, en saluant, même quand on s'adresse à des gens d'un ordre très inférieur.

Il n'y a que les gens mal élevés qui se permettent de sortir de chez eux en mangeant encore et qui continuent à mâcher dans la rue.

Il est impoli d'appeler quelqu'un à haute voix dans la rue.

Se montrer avec une pipe à la bouche est de très mauvais ton. En beaucoup de cas on tolère le cigare. Nous ne comprenons pas toutefois qu'un homme se permette de fumer quand il donne le bras à une dame, — fût-il même le mari de celle-ci.

Quoiqu'il en soit, c'est une marque de respect à observer rigoureusement que de ne pas garder le cigare à la bouche quand on aborde une femme pour lui parler, ou simplement pour la saluer.

On a discuté la convenance qu'il y a ou qu'il n'y a pas d'offrir l'abri du parapluie en cas d'averse. Entre personnes de sexes différents, mais d'un certain âge, il nous semble normal que cet abri soit offert ou réclamé; mais qu'un jeune homme propose de reconduire une demoiselle qu'il n'a jamais vue, c'est une offre délicate qui ne peut être acceptée qu'au cas où la plus respectueuse intention d'obliger l'autorise, — ou que la personne accompagnée soit appelée d'urgence à l'endroit où elle va.

(E. MULLER. *La politesse française.*)

La grappe de Chanaan.

Parmi les nouveaux plants de vigne dont on fit l'essai au commencement du siècle, on distinguait tout particulièrement le raisin de Jéricho ou de la Terre promise, qu'on appelle aussi grappe de Chanaan. Un Vaudois, M. Barraud, désirant l'étudier, en fit venir de Paris un pied qu'il cultiva en treille, contre une paroi, comme la position la plus convenable.

Quelques années plus tard, ce pied donna une grappe composée, de la plus grande beauté, comprenant, outre la grappe simple, quinze de ces ramifications que nous appelons *épaules*, et dont les principales étaient aussi grandes que les plus belles grappes de nos vignes. La grappe simple mesurait, en juillet, dix-huit pouces vaudois de longueur, et la plus grande épaule, un pied.

Dans une communication que M.

Barraud fit à ce sujet, à la Société des Sciences naturelles, il disait : « Je ne sais jusqu'à quel point cette variété extraordinaire pourrait s'acclimater chez nous et réussir en pleine terre, à l'abri des rochers de Lavaux; mais, si le succès venait à couronner les essais qu'on pourrait en faire, si, avec une abondance de vin peu commune, elle donnait en même temps une qualité recherchée, jugez, Messieurs, quelle nouvelle source de richesse et de prospérité pour notre pays! »

Nous ne savons ce qui est advenu dès lors, mais il faut croire que le nouveau plant n'a pas réussi. — Tant mieux : avec de pareilles grappes, nous ne saurions plus que faire de notre petit blanc.

THÉÂTRE. — M. Scheler vient de publier le tableau du personnel de la Compagnie dramatique qu'il a formée pour la saison qui va s'ouvrir. Nous savons qu'il s'est donné beaucoup de peine dans le choix de ses artistes et qu'il a particulièrement réussi. Espérons donc que notre public sera satisfait et récompensera M. Scheler de ses efforts.

Solution du mot losange de samedi :

R
S O C
S O U R D
R O U L I E R
C R I N S
D E S
R

Réponses justes : MM. Emile Favre, Romont; Dutruit, Genève; Alois Lavanchy, au Maix-Bailod (Neuchâtel). — La prime est échue à ce dernier.

Les réponses ne sont reçues que jusqu'au jeudi à midi, et nous ne tenons compte que de celles des abonnés.

Boutades.

Le neveu, au médecin qui sort de la chambre de son oncle à héritage :

— Eh bien, docteur ?

— Ah ! mon ami, perdu !

— Quel affreux malheur ! gémit le neveu lamentablement.

Mais le vieux docteur, qui connaît le monde en général et les neveux en particulier :

— Voyons, mon ami, calmez-vous... puisque je vous affirme qu'il est irrévocablement perdu.

Le maître donne une leçon de calcul à un gamin âgé de sept ans :

— Veux-tu compter sur tes doigts combien font cinq et quatre.

L'enfant agite fiévreusement les mains, compte, recompte, hésite, recommence avec anxiété, s'arrête et finalement se met à pleurer.

— Qu'est-ce que tu as, voyons ?..

— Je ne sais pas s'il faut compter les pouces, s'écrie-t-il entre deux sanglots.

Deux Marseillais, qui s'étaient perdus de vue depuis quelque temps, se rencontrent sur la Canebière :

— Et d'où sortez-vous ?

— Ze viens de faire le tour du monde !

— Té ! et moi aussi.

— Tiens, c'est prodigieux ; je ne vous ai pas rencontré !..

Deux amies d'enfance se retrouvent après une longue séparation, et échangent leurs confidences :

— Oui, ma chère Louise, je suis veuve depuis six mois... et toi.

— Oh ! moi, il a bientôt trois ans.

— J'ai toujours remarqué que tu as plus de chance que moi.

Historiette authentique rapportée du Val-de-Travers :

Une petite bonne, qui se pique de quelque culture, ou mieux de désir de culture, contemple un soir, de la fenêtre, la lune dans son plein.

— Alors, Madame, dit-elle à sa jeune maîtresse, croyez-vous qu'il y ait des habitants dans la lune ?

— On pense, Marie qu'il n'y en a pas, du moins qui soient conformés comme nous. Car on sait que la lune n'a pas d'atmosphère, pas d'air comme le nôtre; de sorte que des habitants semblables à nous n'y pourraient pas respirer.

— Ah ! Ah ! Bien. Et puis, d'ailleurs, quand elle décroît, où est-ce qu'ils iraient ?

Dans un bal par souscription, un homme marche sur la traine de la robe d'une femme.

La femme se retourne d'un air furieux ; mais, changeant aussitôt de visage :

— Ah ! pardon, monsieur, j'allais me mettre dans une colère... je croyais que c'était mon mari !

L. MONNET.

ON DEMANDE au Locle, dans une bonne maison, une servante bien au courant de la cuisine et sachant faire les chambres. — Bons renseignements exigés.

S'adresser sous chiffre B. 6503 c., à l'Agence Haasenstein et Vogler, Chaux-de-Fonds.

VINS DE VILLENEUVE

Amédée Monnet & Fils, Lausanne.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.

Encaissement de coupons. Recouvrement.

Nous offrons net de frais les lots suivants : Ville de Fribourg à fr. 13,25. — Canton de Fribourg à fr. 27,50. — Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 48,20. — Canton de Genève 3 % à fr. 109. — De Serbie 3 % à fr. 85. — Bari, à fr. 50. — Barletta, à fr. 34. — Milan 1861, à 35. — Milan 1866, à fr. 9,60. — Venise, à fr. 22,25. — Ville de Bruxelles 1886, à fr. 108. — Bons de l'Exposition, à fr. 7,50. — Croix-blanche de Hollande, à fr. 18,25. — Tabacs serbes, à fr. 11,25. — *Port à la charge de l'acheteur. Nous procurons également, au cours du jour, tous autres titres.* — J. DIND & Co, Ancienne maison J. Guilloud, 4, rue Pépinet, Lausanne. — Succursale à Lutry. — Téléphone. — Administration du *Moniteur Suisse des Tirages Financiers.*

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLLOUD-HOWARD.